

2007-0662 21-DEC-2007

21-MAY-2008 Avis de modification

2010-1445 12-MAY-2010 Avis de modification : changement de titulaire

IRGACIDE PT 286X

28-JUL-2010 2010-2528

Avis de modification

LIQUIDE
COMMERCIAL
ANTI-BOUE MICROBIENNE

DANGER



POISON



CORROSIF

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

GARANTIE:

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	2,25%
2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	0,75%

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT 17427 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

En cas d'urgence associé à ce produit mettant la vie ou des biens en danger, téléphonez le jour ou la nuit au 1 (800) 454-2673

CONTENU NET: 100, 200, 205, 1150 litres ou en vrac

Avis de modification

~~CIBA SPECIALTY CHEMICALS CANADA INC.~~

2626 Argentia Road
Mississauga, Ontario L5N 5N2
(905) 812-6145

~~GIBA CANADA LTD.~~

BASF Canada Inc.
5th Floor 100 Milverton Drive
Mississauga, ON L5R 4H1
1-877-371-2273

MODE D'EMPLOI

Le produit IRGACIDE PT 286X est recommandé pour le contrôle des boues dues aux bactéries et aux champignons dans la production de papier. Le dosage se fait par intermittence à raison de 0,15 à 0,50 kg par tonne sèche de pâte ou de papier produit selon les besoins pour maintenir le contrôle. Les systèmes fortement contaminés devront être nettoyés avant de commencer le traitement. Le IRGACIDE PT 286X doit être ajouté à un endroit dans le système qui assurera un mélange uniforme, tels que la pile raffineuse, le triturateur, la pompe de mélange ou la pompe de stockage des cassés de fabrication. Éviter d'entreposer le produit dans des conditions de gel.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER – Sensibilisant cutané potentiel. Peut causer des réactions allergiques cutanées. Peut être nocif en cas d'inhalation. Peut être fatal si avalé ou absorbé par la peau. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas avaler. Éviter de respirer les vapeurs et les brumes de pulvérisation. Laver la peau à fond avec du savon et de l'eau après manipulation du produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément des autres vêtements avant de les porter à nouveau. Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, un respirateur complet approuvé par le NIOSH et un tablier résistant aux produits chimiques lors du mélange, du chargement, du nettoyage et des réparations.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer l'eau en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
 3. Rendre le contenant inutilisable.
 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.
- Seulement en cas de déversements peu importants - le produit renversé au sol peut être désactivé en ajoutant une solution de 11% bisulfite de sodium ou métabisulfite de sodium, ou s'ils ne sont pas disponibles, une solution de 5% d'hypochlorite de sodium. Communiquer avec CIBA pour de plus amples informations.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION - Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Éviter l'alcool.

EN CAS D'INHALATION - Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS - Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX - Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES - La possibilité de dommage aux membranes muqueuses contre-indique l'utilisation d'un lavage gastrique. Des mesures contre des chocs circulatoires, dépression respiratoire et convulsions peuvent être requises.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens qu'une telle utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))